



recupérer un trop versé CARPA

Par **AndreG**, le **13/02/2019** à **11:41**

Bonjour,rrnJ'ai été condamné en appel, et ai réglé les sommes dues selon précompte par chèque CARPA par l'intermédiaire de mon avocat.rnA réception du décompte définitif, je me suis rendu compte que entre ce que j'avais versé en 1ère instance dans le cadre de l'exécution provisoire et ce que je venais de payer, j'avais versé pratiquement 2500€ en trop.rnDepuis septembre, mon avocat m'amuse, il a manifestement tourné la page, et me propose maintenant d'assigner la partie adverse en référé ?rnD'abord, la résolution d'un tel problème ne devrait-elle pas se traiter entre avocat, et en cas de désaccord sur le montant, devant le juge d'exécution?rnQuelle est la responsabilité de mon avocat qui n'a pas fait preuve de diligence lors du transfert des fonds à son confrère ?rnMon avocat (qui m'a par ailleurs coûté très cher) ne doit-il pas m'accompagner husqu'au règlement définitif de l'affaire ?rnMerci de vos avis